

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 4 février 2020, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Alain Langlois, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Sylvette Russac-David, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames et monsieur Karyne Brossard, Valérie La Madeleine, et Gaétan Marcil.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-068-02-20

Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
 - 5.1. Présentation à la population du Rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Patriotes
6. Points de décision
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.1. Révision de la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres / Adoption
 - 6.2. Révision de la Politique sur la perception des créances / Adoption
 - 6.3. Nomination d'un Protecteur de l'élève substitut
 - 6.4. Nomination d'un Protecteur de l'élève (reporté à la séance en ajournement du 25 février 2020)
 - Service des ressources éducatives
 - 6.5. Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021 / Adoption
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.6. Révision de la Politique relative aux services aux dîneurs / Adoption des frais de l'annexe 1 pour l'année scolaire 2020-2021 et autorisation de consultation sur le projet de politique
 - 6.7. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour

l'année scolaire 2020-2021 / Nom de la nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire / Autorisation de consultation

Service des ressources financières

6.8. Demande d'autorisation d'emprunt à court terme / Acquisition de locaux modulaires

Service des ressources matérielles

6.9. Demande d'ajout d'espace 2019-2020 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2020-2030 / Agrandissement de la nouvelle école primaire de Carignan

6.10. Politique de disposition des biens / Abrogation

6.11. Protocoles d'entente relatifs à l'utilisation des stationnements de la Commission scolaire des Patriotes et à la réglementation municipale applicable

6.12. Protocoles d'entente réciproques relativement à la mise en œuvre des plans de mesures d'urgence

6.13. Protocole d'entente relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un espace de stationnement additionnel à l'école Jacques-Rocheleau

7. Points d'information (néant)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

9.1. Rapport annuel 2018-2019 présenté par la Protectrice de l'élève

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

12.1. Parole aux commissaires-parents

12.2. Parole aux autres commissaires

13. Ajournement de la séance au 25 février 2020 à 20 h

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-069-02-20

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

5.1 Présentation à la population du Rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Patriotes

Madame Hélène Roberge présente le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Patriotes. Celui-ci est disponible sur le site Web à l'onglet Publications.

Aucun membre du public ne demande à prendre la parole.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

9.1 Rapport annuel 2018-2019 présenté par la Protectrice de l'élève

Maître Sofia Jabrane a occupé la fonction de Protectrice de l'élève durant l'année scolaire 2018-2019. Un contretemps personnel l'empêche d'assister à la séance afin de présenter son rapport annuel aux membres du Conseil.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 février 2020.

6. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Révision de la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier. Une précision au texte de la définition du terme « équité » est apportée.

Considérant que l'actuelle *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers* a été adoptée par le Conseil des commissaires le 2 mai 2006 (résolution numéro C-204-05-06), conformément à l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., c. I-13.3);

Considérant qu'en juin 2019, l'Assemblée nationale du Québec a adopté des modifications à la *Loi sur l'instruction publique*, en lien avec les contributions financières pouvant être facturées aux parents, ainsi que le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (R.L.R.Q., c. I-13.3, r. 6.2), afin d'apporter des clarifications additionnelles à ce sujet;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la Politique, afin que celle-ci soit conforme aux nouvelles dispositions législatives;

Considérant le projet de politique modifiée ayant été présenté;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité consultatif de gestion et auprès du Comité de parents;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-070-02-20 Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

D'adopter la *Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Révision de la Politique sur la perception des créances / Adoption

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que l'actuelle *Politique relative à la perception des créances* a été adoptée par le Conseil des commissaires le 3 juin 2014 (résolution numéro C-163-06-14), et modifiée le 2 juin 2015 (résolution numéro C-154-06-15);

Considérant qu'il est nécessaire de modifier cette politique afin d'y apporter certaines précisions et de modifier légèrement son titre;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité consultatif de gestion et auprès du Comité de parents;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-071-02-20 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter la version révisée de la *Politique sur la perception des créances*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Nomination d'un Protecteur de l'élève substitut

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., c. I-13.3) qui prévoit que chaque commission scolaire doit désigner une personne sous le

titre de Protecteur de l'élève, après consultation du Comité de parents et sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce même article prévoit que cette fonction ne peut pas être occupée par un employé de la Commission scolaire des Patriotes et qu'il est donc nécessaire de retenir les services de la personne occupant cette fonction dans le cadre d'un contrat de service, sans que cela aille à l'encontre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (R.L.R.Q., c. G-1.011);

Considérant la démission de la Protectrice de l'élève, maître Sofia Jabrane, en date du 25 juin 2019;

Considérant que le Conseil des commissaires a mandaté le Comité de gouvernance et d'éthique afin qu'il procède à un processus de recrutement visant à nommer un Protecteur de l'élève (résolution numéro C-120-06-19);

Considérant que le Comité de gouvernance et d'éthique a réalisé ce mandat, mais que la candidate alors pressentie s'est désistée;

Considérant la démission de la protectrice de l'élève substitut, maître Amélie Lavigne, en date du 2 décembre 2019;

Considérant que le Conseil des commissaires a de nouveau mandaté le Comité de gouvernance et d'éthique afin qu'il procède à un processus de recrutement visant à nommer un Protecteur de l'élève et un substitut à cette fonction (résolution numéro C-057-12-19);

Considérant la consultation tenue auprès du Comité de parents le 16 janvier 2020;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique de procéder à la nomination de madame Louise Chenard à la fonction de Protectrice de l'élève substitut;

Considérant que le Comité de gouvernance et d'éthique poursuit son mandat afin de présenter, ultérieurement, une recommandation au Conseil des commissaires pour une nomination à la fonction de Protecteur de l'élève;

Considérant l'étude du dossier réalisée en séance de travail le 28 janvier 2020;

C-072-02-20

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De nommer madame Louise Chenard à la fonction de Protecteur de l'élève substitut du 5 février 2020 au 30 juin 2023, conformément aux termes du contrat de services à intervenir à cette fin;

De mandater la présidente et le directeur général afin qu'ils signent ledit contrat de services et les documents requis, au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Nomination d'un Protecteur de l'élève

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 février 2020.

Service des ressources éducatives

6.5 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021 / Adoption

Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances entre le 6 novembre et le 20 décembre 2019;

Considérant les avis des instances ayant répondu à la consultation concernant l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'évolution du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers;

Considérant que l'offre de services est réajustée annuellement;

Considérant que l'offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-073-02-20

Il est proposé par monsieur Jean-François Lortie :

D'adopter l'offre modifiée de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.6 Révision de la Politique relative aux services aux dîneurs / Adoption des frais de l'annexe 1 pour l'année scolaire 2020-2021 et autorisation de consultation sur le projet de politique

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit qu'une commission scolaire organise un service de surveillance du midi aux conditions financières qu'elle détermine;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a adopté une politique à cette fin en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 et dont la dernière révision est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018;

Considérant les modifications suggérées à la politique en vigueur qui permettront, entre autres, d'harmoniser les pratiques entre les écoles de la Commission scolaire des Patriotes, de clarifier les notions liées au statut de l'élève et à la tarification du service;

Considérant que les frais exigés des parents pour ce service sont révisés annuellement et se retrouvent à l'annexe 1 de la politique;

Considérant l'article 7.4.1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* qui prévoit que « La contribution financière exigée des parents pour le service de surveillance du midi est déterminée par le Conseil des commissaires »;

Considérant l'étude du dossier réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires du 28 janvier 2020;

C-074-02-20

Il est proposé par madame Veronique Morel :

Que l'annexe 1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* représentant les frais à exiger des parents pour les services de surveillance du midi pour l'année scolaire 2020-2021 soit adoptée, préalablement à l'envoi en consultation du projet de révision de la *Politique relative aux services aux dîneurs*, à l'exception des frais associés à un service de surveillance du midi ayant des modalités particulières d'encadrement qui seront adoptés à la fin du processus de consultation;

D'autoriser la directrice du Service de l'organisation scolaire à tenir une consultation sur le projet de politique relative aux services aux dîneurs auprès du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion.

Le retour de la consultation est fixé au 20 mars 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 / Nom de la nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire / Autorisation de consultation

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la prescription faite par la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres;

Considérant qu'en vertu des articles 79 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit être consulté lorsqu'il y a modification ou révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre;

Considérant qu'en vertu de l'article 193, paragraphe 2, de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la commission scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

Considérant que la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire accueille des élèves depuis la rentrée scolaire 2019-2020;

Considérant la résolution du conseil d'établissement de la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire qui explique le processus qui a été tenu à l'école pour lui attribuer un nom et qui suggère trois noms possibles;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-075-02-20

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'autoriser la tenue d'une consultation sur le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, le projet de liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 et le projet d'actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021, conformément aux documents déposés à l'annexe ACC-003-02-20.

Plus spécifiquement, d'autoriser la tenue d'une consultation auprès du Comité de parents, sur la modification de l'acte d'établissement de la Nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire, dans le but de lui attribuer un nom.

Le retour de la consultation est fixé au 20 mars 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.8 Demande d'autorisation d'emprunt à court terme / Acquisition de locaux modulaires

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a besoin d'acquérir quatre locaux modulaires pour accueillir des élèves du secteur de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de Beloeil afin de procéder à des travaux de réfection;

Considérant qu'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50510 « Ajout d'espace » a été faite au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant la reconnaissance de ce besoin et l'appui accordé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est dans l'attente d'une réponse à cette demande de financement et que, pendant ce temps, l'investissement est à la charge de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit, conformément aux articles 288 et 289 de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*, obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du ministre des Finances pour contracter un emprunt afin de financer un projet à sa charge;

Considérant que le coût d'acquisition et d'installation des locaux modulaires devrait être d'un maximum de trois millions de dollars (3 000 000 \$);

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-076-02-20

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation de contracter un emprunt à court terme d'un maximum de 3 000 000 \$ à la charge de la Commission scolaire des Patriotes pour l'acquisition de locaux modulaires;

De mandater la directrice du Service des ressources financières pour faire les démarches et signer tous les documents requis à cet effet pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.9 Demande d'ajout d'espace 2019-2020 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2020-2030 / Agrandissement de la nouvelle école primaire de Carignan

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la réception du portrait personnalisé révisé des capacités d'accueil de la Commission scolaire des Patriotes reçu du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que l'analyse du portrait personnalisé révisé permet de constater que le nombre de locaux disponibles en 2023-2024 pour le territoire composé des secteurs de Carignan et de Chambly sera de cinq (5) classes, le tout en tenant compte de la construction d'une nouvelle école d'une capacité 6-18-2, soit 6 locaux de classes du préscolaire, 18 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 2 locaux de service de garde, pour le secteur de Carignan dont la

construction a déjà été autorisée dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029 (ci-après « PQI 2019-2029 »);

Considérant que plusieurs développements immobiliers sont en cours et à venir pour le secteur de Carignan, ce qui aura un effet important sur la croissance de la population scolaire de ces milieux et un nombre réel d'élèves nettement supérieur aux prévisions actuelles;

Considérant que les discussions avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont permis de conclure à la nécessité de déposer dès maintenant une demande d'agrandissement de l'école afin d'en porter la capacité à 8-24-3, soit 8 locaux de classes du préscolaire, 24 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 3 locaux de service de garde;

Considérant les analyses effectuées par les services des ressources matérielles et de l'organisation scolaire;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020.

C-077-02-20 Il est proposé par madame Veronique Morel :

Que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'agrandissement de la nouvelle école primaire à Carignan d'une capacité 6-18-2, dont la construction a été préalablement autorisée dans le cadre du PQI 2019-2029, afin d'en porter la capacité à 8-24-3.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Politique de disposition des biens / Abrogation

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que la *Politique de disposition des biens* a été adoptée en juillet 2001;

Considérant que cette politique n'a pas été révisée depuis et qu'elle est désuète;

Considérant que les mesures qu'elle prévoit sont aujourd'hui incluses dans d'autres écrits de gestion plus récents, des pratiques en place et des services disponibles, notamment la récupération par le Service des ressources informatiques de composantes et l'utilisation du service de disposition des biens du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

Considérant la consultation tenue auprès des membres du Comité consultatif de gestion ;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-078-02-20 Il est proposé par madame Mélanie Demers :

D'abroger la *Politique de disposition des biens*, à la date de la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Protocoles d'entente relatifs à l'utilisation des stationnements de la Commission scolaire des Patriotes et à la réglementation municipale applicable

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est régulièrement interpellée en lien avec une utilisation non conforme ou non sécuritaire des stationnements de ses établissements.

Considérant qu'il y aurait lieu de conclure des protocoles d'entente réciproques avec l'ensemble des villes et municipalités situées sur le territoire relativement à l'utilisation des stationnements des établissements de la Commission scolaire des Patriotes et à l'application de la réglementation municipale concernant le stationnement de véhicules sur un terrain privé, le respect de la signalisation et la remise de constats d'infraction aux contrevenants.

Considérant que les différents services de police concernés pourraient également être amenés à devenir parties aux protocoles d'entente à intervenir, dans la mesure où les villes et municipalités ne sont pas déjà parties à une entente visant l'application de la réglementation municipale applicable avec les services de police concernés.

Considérant l'objectif de conclure des protocoles d'entente dont les modalités seront uniformisées pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-079-02-20

Il est proposé par madame Mélanie Demers :

De mandater conjointement le directeur du Service des ressources matérielles et la directrice du Service du secrétariat général et des communications afin d'entreprendre des négociations avec l'ensemble des villes et municipalités situées sur le territoire dans le but de conclure des protocoles d'entente réciproques relativement à l'utilisation des stationnements des établissements de la Commission scolaire des Patriotes et à l'application de la réglementation municipale concernant le stationnement de véhicules sur un terrain privé, le respect de la signalisation et la remise de constats d'infraction aux contrevenants;

De mandater la présidente et le directeur général pour signer les protocoles d'entente réciproques à intervenir, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes, ainsi que tout autre document requis afin de donner effet à ces protocoles d'entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Protocoles d'entente réciproques relativement à la mise en œuvre des plans de mesures d'urgence

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que les plans de mesures d'urgence de la Commission scolaire des Patriotes identifient des lieux de rassemblement situés à proximité de ses établissements;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes reçoit régulièrement des demandes de la part d'organismes publics ou privés situés à proximité de ses établissements afin que ceux-ci puissent être identifiés à titre de lieux de rassemblement dans leurs propres plans de mesures d'urgence;

Considérant qu'il y aurait lieu de conclure des protocoles d'entente réciproques avec chacun des organismes publics ou privés qui sont propriétaires des lieux de rassemblement identifiés dans les plans de mesures d'urgence de la Commission scolaire des Patriotes ou, à défaut, qui sont situés à proximité des établissements de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-080-02-20

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De mandater conjointement le directeur du Service des ressources matérielles et la directrice du Service du secrétariat général et des communications afin d'entreprendre des négociations avec chacun des organismes publics et privés qui sont propriétaires des lieux de rassemblement identifiés dans les plans de mesures d'urgence de la Commission scolaire des Patriotes ou, à défaut, qui sont situés à

proximité des établissements de la Commission scolaire des Patriotes afin de conclure des protocoles d'entente réciproques relativement à la mise en œuvre des plans de mesures d'urgence;

De mandater la présidente et le directeur général afin qu'ils signent les protocoles d'entente réciproques à intervenir, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes, ainsi que tout autre document requis afin de donner effet à ces protocoles d'entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.13 Protocole d'entente relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un espace de stationnement additionnel à l'école Jacques-Rocheleau

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que la Ville de Saint-Basile-le-Grand a identifié un besoin d'espace de stationnement additionnel au bénéfice de l'ensemble de ses citoyens;

Considérant que la Ville de Saint-Basile-le-Grand a approché la Commission scolaire des Patriotes afin de connaître l'intérêt de celle-ci à ce qu'un espace de stationnement additionnel soit aménagé sur le terrain de l'école Jacques-Rocheleau, au bénéfice des deux parties;

Considérant que les usagers de l'école Jacques-Rocheleau bénéficieraient aussi d'un espace de stationnement additionnel en plus d'augmenter la sécurité des enfants aux abords de l'école, en réduisant le nombre de véhicules stationnés dans la rue;

Considérant que les travaux d'aménagement de cet espace de stationnement additionnel ainsi que l'entretien, la réparation et la réfection de cet espace de stationnement seraient effectués par la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

Considérant que les coûts liés à l'aménagement de cet espace de stationnement additionnel ainsi que les coûts d'entretien, de réparation et de réfection de cet espace de stationnement seraient partagés entre les parties, au prorata du nombre de cases de stationnement utilisées par chaque partie;

Considérant qu'une servitude de construction, d'utilisation, de maintien, d'entretien et de réfection devrait éventuellement être consentie à la Ville de Saint-Basile-le-Grand par la Commission scolaire des Patriotes afin de donner plein effet à l'entente à intervenir;

Considérant qu'il pourrait être nécessaire d'obtenir une autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avant de consentir cette servitude;

Considérant qu'il y aurait lieu de conclure, avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand, un protocole d'entente d'aménagement et d'utilisation d'un espace de stationnement additionnel à l'école primaire Jacques-Rocheleau;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 28 janvier 2020;

C-081-02-20

Il est proposé par madame Veronique Morel :

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles et le directeur général afin d'entreprendre les démarches requises en vue d'obtenir, si nécessaire, une autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin de consentir une servitude à la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles afin de négocier avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand dans le but de conclure un protocole d'entente d'aménagement et d'utilisation d'un espace de stationnement additionnel à l'école primaire Jacques-Rocheleau;

De mandater la présidente et le directeur général afin qu'ils signent le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes;

De mandater la présidente et le directeur général afin qu'ils signent tout acte notarié découlant du protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand ainsi que tout autre document pouvant être requis afin de donner effet au protocole d'entente.

Monsieur Normand Boisclair demande le vote.

Votent pour : 11

Vote contre : 1

S'abstient : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Marc Lavigne, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu fait part de son désir de collaborer avec la Commission scolaire des Patriotes pour tout projet.

Une résidente de Mont-Saint-Hilaire, employée de la nouvelle école primaire de cette ville, indique avoir été surprise des noms proposés pour cette dernière par le conseil d'établissement. Elle aurait souhaité que des noms de femmes soient proposés, afin de rétablir le déséquilibre constaté dans la toponymie de cette ville et également de l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Patriotes. Elle demande que le processus de consultation visant à nommer cette école soit repris. Elle souhaite également que cet élément soit pris en compte lorsqu'il sera nécessaire de nommer de nouvelles écoles.

Madame Hélène Roberge indique que le processus visant à nommer l'école en est à sa fin. Elle indique qu'une nouvelle politique a été adoptée il y a huit mois, pour encadrer le choix du nom des nouvelles écoles. Elle indique que les commentaires formulés seront toutefois pris en compte lorsqu'il sera nécessaire de nommer les prochaines écoles à être construites.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair remercie le Conseil des commissaires d'avoir demandé au Comité de parents de collaborer à l'élaboration du Guide d'accompagnement sur les contributions financières, cela a été très apprécié. Il fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents.

Madame Isabel Godard indique que plusieurs conférences et pièces de théâtre ont été et seront offertes aux parents dans le cadre du programme Les Parents à l'école, notamment au sujet de l'anxiété chez les enfants et les adolescents.

Monsieur Jean-François Lortie fait état des sujets traités lors des deux dernières rencontres du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en

difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il participera au forum des parents d'élèves HDAA, samedi prochain. Ce forum se tient à l'initiative de la Fédération des comités de parents, dans le cadre de son conseil général.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Sylvette Russac-David indique qu'elle sera malheureusement absente lors de la semaine de la persévérance et sollicite donc ses collègues afin de la remplacer pour la remise des prix aux élèves des écoles de Saint-Bruno-de-Montarville.

Madame Veronique Morel indique que madame Valérie La Madeleine a assisté le 16 décembre à la table des chefs de l'École secondaire François-Williams.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-082-02-20

À 20 h 50, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la présente séance au 25 février 2020 à 20 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc